

Régime québécois d'assurance parentale - DES BÉNÉFICES APPRÉCIABLES POUR LES FAMILLES DU QUÉBEC

QUÉBEC, le 18 juin /CNW Telbec/ - À la lumière du dépôt du Rapport actuariel du Régime québécois d'assurance parentale au 31 décembre 2009 à l'Assemblée nationale, le Conseil de gestion de l'assurance parentale (CGAP) a fait connaître aujourd'hui les taux de cotisation pour l'année 2011 au Régime québécois d'assurance parentale (RQAP). Ceux-ci s'établiraient à 0,537 % pour les personnes salariées, à 0,752 % pour les employeurs et à 0,955 % pour les travailleurs autonomes, à compter du 1er janvier 2011.

«En conformité avec nos objectifs stratégiques, cet ajustement de 6,25 % des taux de cotisation vient consolider notre vision du financement du régime en permettant d'atteindre l'équilibre financier. Ainsi, ces nouveaux taux feront en sorte que, dès l'année 2012, les cotisations perçues seront suffisantes pour couvrir les coûts d'opération annuels du régime, comme on s'y était engagé l'an dernier», a précisé la présidente-directrice générale du Conseil, Mme Geneviève Bouchard.

Sur une base annuelle, l'ajustement des taux de cotisation représente pour un travailleur ayant un revenu de 40 000 \$ par exemple, un déboursé additionnel de 12,40 \$, soit l'équivalent de 0,24 \$ par semaine. Précisons que cette même personne pourrait recevoir une prestation d'assurance parentale pouvant atteindre près de 580 \$ par semaine.

«Le RQAP permet de soutenir les nouveaux parents et de favoriser une meilleure conciliation travail-famille, tout en facilitant l'adaptation de la société québécoise au contexte démographique actuel. La participation sans précédent des femmes au marché du travail, la présence accrue des pères auprès de leur nouveau-né et la progression du nombre de naissances sont de bonnes nouvelles pour l'ensemble de la société québécoise. Compte tenu des répercussions positives que ce régime apporte, il est de notre responsabilité d'en assurer la pérennité», a affirmé le ministre Sam Hamad.

Le Québec se démarque

L'Indice synthétique de fécondité du Québec s'est grandement redressé au cours des dernières années pour atteindre 1,74 en 2009 alors qu'il était de 1,54 en 2005. De plus, il dépasse maintenant celui du Canada. D'ailleurs, entre 2006 et 2009, le Québec a enregistré une croissance des naissances de plus de 16 %, comparativement à 9,8 % pour le reste du Canada. Le Québec se situe dans le peloton de tête des pays de l'OCDE ayant connu la plus forte progression de leur ISF entre 2005 et 2008. Jusqu'à présent, le régime a permis à près de 465 000 prestataires de toutes les régions du Québec de recevoir des prestations, dont 126 120 parents en 2009.

«Ainsi, la situation financière actuelle du régime s'explique essentiellement par trois phénomènes : un bond des naissances entre 2005 et 2006 qui ne s'était pas vu depuis cent ans, une participation accrue des prestataires reflétant une amélioration des taux d'emploi, et une implication croissante des pères auprès de leur nouvel enfant», a conclu Mme Bouchard.

Un règlement sur les taux de cotisation sera prépublié dans la Gazette officielle du Québec en date du 23 juin 2010. Toute personne intéressée à transmettre des commentaires pourra le faire auprès de la personne désignée, en respectant le délai de 45 jours suivant la publication du règlement.

<<

Pour renseignements :

Nadine Rouillard
Responsable des communications
Conseil de gestion de l'assurance parentale
Tél. : (418) 644-9844

ANNEXE

Effets de la hausse des taux de cotisation en 2011 par rapport à 2010 sur

les cotisations versées par les travailleurs salariés, par les employeurs
et par les travailleurs autonomes

Travailleurs salariés

Salaire annuel	Cotisation annuelle au RQAP			
	2010 Taux = 0,506%	2011 Taux = 0,537%	Écart annuel	Écart hebdo- madaire
2 000 \$	10,12 \$	10,74 \$	0,62 \$	0,01 \$
10 000 \$	50,60 \$	53,70 \$	3,10 \$	0,06 \$
20 000 \$	101,20 \$	107,40 \$	6,20 \$	0,12 \$
30 000 \$	151,80 \$	161,10 \$	9,30 \$	0,18 \$
40 000 \$	202,40 \$	214,80 \$	12,40 \$	0,24 \$
50 000 \$	253,00 \$	268,50 \$	15,50 \$	0,30 \$
60 000 \$	303,60 \$	322,20 \$	18,60 \$	0,36 \$
70 000 \$	316,25 \$	335,63 \$	19,38 \$	0,37 \$

Employeurs

Salaire annuel	Cotisation annuelle au RQAP			
	2010 Taux = 0,708%	2011 Taux = 0,752%	Écart annuel	Écart hebdo- madaire
2 000 \$	14,16 \$	15,04 \$	0,88 \$	0,02 \$
10 000 \$	70,80 \$	75,20 \$	4,40 \$	0,08 \$
20 000 \$	141,60 \$	150,40 \$	8,80 \$	0,17 \$
30 000 \$	212,40 \$	225,60 \$	13,20 \$	0,25 \$
40 000 \$	283,20 \$	300,80 \$	17,60 \$	0,34 \$
50 000 \$	354,00 \$	376,00 \$	22,00 \$	0,42 \$
60 000 \$	424,80 \$	451,20 \$	26,40 \$	0,51 \$
70 000 \$	442,50 \$	470,00 \$	27,50 \$	0,53 \$

Travailleurs autonomes

Salaire annuel	Cotisation annuelle au RQAP			
	2010 Taux = 0,899%	2011 Taux = 0,955%	Écart annuel	Écart hebdo- madaire
2 000 \$	17,98 \$	19,10 \$	1,12 \$	0,02 \$
10 000 \$	89,90 \$	95,50 \$	5,60 \$	0,11 \$
20 000 \$	179,80 \$	191,00 \$	11,20 \$	0,22 \$
30 000 \$	269,70 \$	286,50 \$	16,80 \$	0,32 \$
40 000 \$	359,60 \$	382,00 \$	22,40 \$	0,43 \$
50 000 \$	449,50 \$	477,50 \$	28,00 \$	0,54 \$
60 000 \$	539,40 \$	573,00 \$	33,60 \$	0,65 \$
70 000 \$	561,88 \$	596,88 \$	35,00 \$	0,67 \$

Note: Le plafond assurable de 2011 ne sera connu qu'en novembre 2010. Aux fins de l'illustration, nous avons utilisé pour 2011 le plafond assurable de 2010, soit 62 500 \$

>>

